

Extrait d'une ordonnance
de la Chambre apostolique

Qui règle la valeur de la liure des petites
Tournois.

Lire d'or reg.^{es} du Parlement

du 22. février 1407

Ordonnance et déclaration de la chambre
apostolique tenue a Marseille le vint deux.^{es}
février 1407. sur la valeur des liures de
petites Tournois pour le regard de
différence mesme entre ceux qui ont obtenu
du Pape bulles de grace & expectatives ou
d'obédience vacantes et autres pour lesquelles
il est dit que ceux qui ont impetré ou impetrons
Benefices du Pape ou grace & expectatives que
la liure de petites Tournois peut valloir vint
six de monnoye argentours Coues en Coues de

Rome et à Avignon sans que cette évaluation
y eût eu lieu en aucun cas.

Du pontificat de Benoît XII^e le 13^e —
autrement dit Pierre de la Lune).